

## PLAN DE FORMATION DEJEPS

### **A) Le DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)**

Le DEJEPS est un diplôme professionnel de coordinateur de niveau III. Il est délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il est inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles.

Le DEJEPS atteste l'acquisition de compétences permettant l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Les différentes spécialités du DEJEPS correspondent à des champs d'activités spécifiques (perfectionnement sportif, activités socio-éducatives ou culturelles). Cependant sa structure en unités capitalisables (4) permet un passage plus facile d'une spécialité à l'autre.

### **B) LA SPECIALITE : « Animation Socio-éducative ou Culturelle »**

Elle amène à une qualification professionnelle permettant d'exercer le métier de coordonnateur-trice au sein de différentes structures associatives ou publiques accueillant des publics variés de la petite enfance au public adulte. Cette spécialité permet la construction de compétences dans la conception et la mise en œuvre de projets socio-éducatifs ou culturels.

### **C) LA MENTION :**

**DEJEPS mention AS « Animation Sociale »** : Vise à développer les compétences à concevoir et à mettre en vie des situations visant la prise en compte de différentes dimensions de liens sociaux, à mettre en œuvre des situations relationnelles adaptées aux réalités des publics en identifiant les « facteurs risques » inhérents, à connaître et mobiliser les ressources contextuelles et à établir des relations partenariales concertées.

## DESCRIPTIF DU METIER

Les activités professionnelles des "animateurs sociaux" se déroulent avec des publics en situation de rupture de liens sociaux ou en risque de rupture, en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion.

Une des caractéristiques du métier se situe dans l'inter-professionnalité, dans un travail avec d'autres professionnels d'autres catégories sociales et sanitaires.

### **Les structures**

Les activités s'exercent notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités territoriales, fonction publique territoriale ou hospitalière (centres sociaux, CHRS, EHPAD, FJT, GEM, MECS, lieux d'accueils spécialisés pour personnes handicapées), du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire...

## COMPETENCES VISEES

La possession du diplôme atteste, dans le domaine de l'animation sociale, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- Concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale ;
- Travailler en équipe avec des professionnels de formation et de cultures professionnelles différentes ;
- Prendre en compte la personne, dans une action collective, et dans une démarche d'intervention sociale avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel ;
- Coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion ;
- Conduire des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles.

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les activités professionnelles sont classées en quatre grands groupes :

- Concevoir un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'animation ;
- Conduire des démarches pédagogiques ;
- Conduire des actions de formation

### **D) PUBLIC CONCERNE :**

- Demandeurs d'emplois possédant les prérequis
- Jeune éligible au contrat de professionnalisation ou adulte éligible au contrat d'accompagnement vers l'emploi ou au contrat d'avenir possédant les prérequis
- Salariés d'établissements du secteur de l'animation socioculturelle, du secteur social ou médico-social, et sanitaire
- Salariés pouvant bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF)

## **Tout candidat souhaitant s'inscrire pour la formation DEJEPS doit :**

- ▶ Soit être titulaire :
  - D'un diplôme de niveau IV de l'animation, ou du travail social
  - D'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles,
  - Attester d'un niveau de formation de niveau IV et justifier d'une expérience d'animation de 6 mois minimum,
  - Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 h minimum.
  
- ▶ Posséder une réelle expérience professionnelle ou bénévole dans le champ de l'animation socioculturelle, en rapport avec le profil visé. Pour les candidats qui n'occuperaient pas déjà de telles fonctions mais qui seraient néanmoins admis à l'issue des sélections, l'employeur devra préalablement s'engager à leur confier des responsabilités compatibles avec le profil visé. Les candidats doivent en outre être capables de présenter un projet professionnel cohérent et pertinent.
  
- ▶ Etre titulaire de :
  - L'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de vingt-cinq ans
  - L'attestation de formation aux premiers secours ou PSC1 ou SST
  - La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté relatif à la mention ;
  - Le cas échéant, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive concernée par la mention, datant de moins de trois mois.

### **E) CONDITION D'ACCES :**

- ❖ Avoir 18 ans minimum
- ❖ Être en situation d'emploi ou demandeur d'emploi,
- ❖ Satisfaire aux épreuves d'entrée en formation.
- ❖ Justifier des exigences préalables

### **F) DUREE, AMPLITUDE :**

Amplitude de la formation : 18 mois

Nombre d'heures de formation : 1 371 heures

- ❖ Formation théorique : 720 heures
- ❖ Formation pratique : 651 heures d'alternance

## **G) LES UNITES DE COMPETENCES DE LA FORMATION :**

### **UC 1 EC de concevoir un projet d'action**

#### ***OI 11 Etre capable d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel***

- OI 111 Etre capable d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative
- OI 112 Etre capable de participer à des diagnostics sur un territoire
- OI 113 Etre capable d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques sociales
- OI 114 Etre capable de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
- OI 115 Etre capable d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux

#### ***OI 12 Etre capable de formaliser les éléments d'un projet d'action***

- OI 121 Etre capable d'impliquer les bénévoles dans la conception
- OI 122 Etre capable de définir les objectifs d'un projet d'action
- OI 123 Etre capable de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics
- OI 124 Etre capable d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives
- OI 125 Etre capable de concevoir des démarches d'évaluation

#### ***OI 13 Etre capable de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action***

- OI 131 Etre capable de composer une équipe d'intervenants
- OI 132 Etre capable d'élaborer un budget prévisionnel
- OI 133 Etre capable de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action
- OI 134 Etre capable de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

### **UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action**

#### ***OI 21 Etre capable d'animer une équipe de travail***

- OI 211 Etre capable de participer au recrutement de l'équipe
- OI 212 Etre capable d'animer les réunions au sein de l'organisation
- OI 213 Etre capable de mettre en œuvre les procédures de travail
- OI 214 Etre capable de participer aux actions programmées
- OI 215 Etre capable de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation
- OI 216 Etre capable d'accompagner le développement des membres de l'équipe

#### ***OI 22 Etre capable de promouvoir les actions programmées***

- OI 221 Etre capable de représenter l'organisation
- OI 222 Etre capable de concevoir une démarche de communication
- OI 223 Etre capable de participer aux actions des réseaux partenaires

### ***OI 23 Etre capable de gérer la logistique des programmes d'action***

- OI 231 Etre capable de contrôler le budget des actions programmées
- OI 232 Etre capable de gérer les partenariats financiers
- OI 233 Etre capable de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels
- OI 234 Etre capable de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers
- OI 235 Etre capable d'anticiper les besoins en termes logistiques
- OI 236 Etre capable d'organiser la maintenance technique

### ***OI 24 Etre capable d'animer la démarche qualité***

- OI 241 Etre capable de veiller au respect des procédures de travail
- OI 242 Etre capable d'adapter le programme d'action en cas de nécessité
- OI 243 Etre capable d'effectuer le bilan des actions réalisées

## **UC 3 EC de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative**

*(UC DE SPECIALITE)*

### ***OI 31 Etre capable de définir les cadres de ses interventions pédagogiques***

- OI 311 Etre capable de concevoir des démarches éducatives
- OI 312 Etre capable d'inscrire son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation
- OI 313 Etre capable de prendre en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- OI 314 Etre capable d'inscrire son action dans une démarche d'éducation populaire

### ***OI 32 Etre capable de conduire des interventions pédagogiques***

- OI 321 Etre capable de conduire des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent
- OI 322 Etre capable de conduire des animations visant l'émancipation des groupes et des individus
- OI 323 Etre capable d'accompagner les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets
- OI 324 Etre capable de conduire des interventions pour des groupes informels

### ***OI 33 Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques***

- OI 331 Etre capable de veiller au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il a la charge
- OI 332 Etre capable de gérer la dynamique du groupe
- OI 333 Etre capable de favoriser la participation de tous

### ***OI 34 Etre capable d'évaluer les interventions pédagogiques conduites***

- OI 341 Etre capable de conduire des démarches d'évaluation avec son équipe
- OI 342 Etre capable d'analyser les écarts entre les objectifs fixés et les résultats constatés
- OI 343 Etre capable de formaliser des bilans pédagogiques
- OI 344 Etre capable de rendre compte des actions réalisées

### **OI 35 Etre capable de conduire des actions de formation**

- OI 351 Etre capable d'élaborer des scénarios pédagogiques
- OI 352 Etre capable de préparer les supports de ses interventions
- OI 353 Etre capable de mettre en œuvre une situation formative
- OI 354 Etre capable d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires
- OI 355 Etre capable d'évaluer des actions de formation

### **UC 4 EC d'animer en sécurité dans le champ d'activité (UC DE MENTION)**

#### ***OI 41 Etre capable de mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité***

- OI 411 Etre capable d'évaluer les risques objectifs liés aux pratiques dans le champ d'activité
- OI 412 Etre capable d'évaluer ses propres capacités techniques à intervenir dans le champ d'activité
- OI 413 Etre capable d'explicitier les différents éléments des interventions techniques réalisées

#### ***OI 42 Etre capable de réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité***

- OI 421 Etre capable d'adapter les activités aux potentiels des publics
- OI 422 Etre capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- OI 423 Etre capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident

#### ***OI 43 Etre capable d'anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité***

- OI 431 Etre capable de respecter les normes réglementaires dans la mise en œuvre de son animation
- OI 432 Etre capable de respecter les normes techniques dans la mise en œuvre de son animation
- OI 433 Etre capable de prévenir les comportements à risque